

Sopar - Bala Vikasa
États financiers
au 31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 11
Annexes	12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Sopar - Bala Vikasa

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 100
1839, rue Saint-Louis
Gatineau (Québec)
J8T 4H3

T 819 775-3306

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Sopar - Bala Vikasa (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme Sopar - Bala Vikasa tire des dons de particuliers dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons de particuliers, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 31 mars 2022 et 2021 et de l'actif net aux 1er avril 2021 et 2020 et aux 31 mars 2022 et 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*¹

Gatineau
Le 3 juin 2022

¹ MBA, CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134381

Sopar - Bala Vikasa

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Dons de particuliers	346 212	291 482
Dons d'institutions	462 120	225 450
Dons de corporations	80 169	123 593
Dons de fondations	206 631	115 529
Affaires mondiales Canada (AMC) - Projet COVID-19 en Inde	549 966	
Gain sur cession d'un placement reçu en don	1 801	
	<u>1 646 899</u>	<u>756 054</u>
Charges		
Programmes de développement communautaire en Inde (annexe A)	736 883	433 093
AMC - Projet COVID-19 en Inde (annexe B)	575 811	
BV - Centre pour la Responsabilité Sociale d'Entreprise en Inde	122 425	124 760
Programmes humanitaires et d'éducation en Inde	90 000	114 000
Administration générale (annexe C)	80 347	99 611
	<u>1 605 466</u>	<u>771 464</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant autres produits	41 433	(15 410)
Autres produits	19 751	67 664
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>61 184</u>	<u>52 254</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Sopar - Bala Vikasa**Évolution de l'actif net**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022		2021
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	2 955	172 512	175 467
Excédent des produits par rapport aux charges	620	60 564	61 184
Solde à la fin	3 575	233 076	236 651

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Sopar - Bala Vikasa

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	61 184	52 254
Éléments hors caisse		
Amortissement	537	1 188
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Taxes à la consommation à recevoir	14	1 444
Frais payés d'avance	435	
Subvention à recevoir	(29 743)	
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	4 327	(1 308)
Apports reportés	(10 000)	40 000
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	26 754	93 578
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles	(1 158)	
Acquisition de placement	(125 000)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(126 158)	
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(99 404)	93 578
Encaisse au début	226 216	132 638
Encaisse à la fin	126 812	226 216

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Sopar - Bala Vikasa

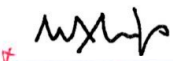
Situation financière

au 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	126 812	226 216
Placement à court terme	125 000	
Subvention à recevoir	29 743	
Taxes à la consommation à recevoir	466	480
Frais payés d'avance	360	795
	<u>282 381</u>	<u>227 491</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles et actif incorporel (note 3)	3 576	2 955
	<u><u>285 957</u></u>	<u><u>230 446</u></u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 4)	19 306	14 979
Long terme		
Apports reportés	30 000	40 000
	<u>49 306</u>	<u>54 979</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	3 575	2 955
Non affecté	233 076	172 512
	<u>236 651</u>	<u>175 467</u>
	<u><u>285 957</u></u>	<u><u>230 446</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Sopar - Bala Vikasa

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Sopar - Bala Vikasa (l'organisme) est constitué en vertu Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Il a pour but de réduire la pauvreté dans les pays en développement, plus particulièrement en Inde, et de promouvoir l'engagement du public canadien dans la coopération internationale. L'organisme a le statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu des lois fédérale et québécoise de l'impôt sur le revenu et est donc exempt d'impôts sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Puisque l'apport découlant de la Subvention salariale d'urgence du Canada ainsi que la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer peuvent être examinées par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce du programme et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Sopar - Bala Vikasa

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles et actif incorporel acquis sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et d'actif incorporel, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier de bureau	15 ans
Matériel informatique	10 ans
Site web	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Sopar - Bala Vikasa

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période, à l'exception de l'amortissement des éléments d'actif convertis aux cours historiques qui est converti aux mêmes cours que les éléments correspondants. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice.

3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIF INCORPOREL

		2022	2021
		Valeur	Valeur
	Coût	comptable	comptable
	\$	nette	nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	6 532	3 576	2 955
Mobilier de bureau	40 731		
Site web	13 295		
	60 558	3 576	2 955

4 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	3 271	1 092
Salaires et vacances à payer	11 679	10 032
Sommes à remettre à l'État	4 356	3 855
	19 306	14 979

5 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en juin 2024, à verser une somme de 23 760 \$ pour la location de locaux. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 10 560 \$ en 2023, 10 560 \$ en 2024 et 2 640 \$ en 2025.

6 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Sopar - Bala Vikasa

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	ANNEXE A	
	2022	2021
	\$	\$
PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN INDE		
Dépenses directes en Inde	692 575	355 240
Dépenses directes au Canada	44 308	77 853
	736 883	433 093
	ANNEXE B	
	2022	2021
	\$	\$
AMC - PROJET COVID-19 EN INDE		
Dépenses directes en Inde	503 926	
Frais généraux en Inde	41 247	
Dépenses directes au Canada	12 960	
Frais généraux au Canada	17 678	
	575 811	-
	ANNEXE C	
	2022	2021
	\$	\$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Amortissement des immobilisations corporelles	537	1 188
Assurances	1 653	1 590
Assurance vie - don planifié	2 526	2 526
Collecte de fonds	5 565	6 070
Frais d'administration - programmes au Canada	682	258
Frais de bureau	3 411	4 301
Honoraires professionnels	6 347	7 208
Frais bancaires	396	519
Loyer	10 560	10 560
Salaires, charges sociales	58 365	56 843
Sous-traitance	6 788	7 128
Télécommunications	1 195	1 420
	98 025	99 611
Moins : Contribution de AMC aux fins des frais d'administration	17 678	
	80 347	99 611